



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-10/04

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt cinq
en exercice :	le 2 octobre à 19 heures
présents :	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants :	Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 septembre 2025
pour :	PRESENTS : Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, ROYER Carole, MARTIN Gilles, TABONE Paul, contre : 0 MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, AUDOIN-LUONG Marlène, abstention : 0 TRAPANI Virginie, POZZI Monique, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

M. POLLUS Alfred donne procuration à M. MERLO Raymond.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. GEORGES Philippe donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. CORNU Jérôme.
Mme MARCHAND Charlène.
M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : SIVAAD – ACTE D'ENGAGEMENT SUR APPEL D'OFFRES 2025-2026 –
FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var afin de pouvoir recenser les besoins communs en marchandises diverses et obtenir ainsi les offres de prix les plus intéressantes pour des produits de qualité certifiée.

A cet effet, la commission d'appel d'offres du groupement réunie le 21 octobre 2024 a mené à bien les procédures d'appels d'offres après recensement des besoins exprimés en fourniture de denrées alimentaires par les collectivités adhérentes pour 2025-2026.

Certains de ces marchés ont été déclarés sans suite ou infructueux lors de l'appel d'offres puis ont été relancés par le SIVAAD, menant à l'attribution d'un nouveau marché.

Un tableau récapitulatif du besoin de la commune est annexé à la présente.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, en application de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique et de l'article 7 de la convention constitutive du groupement, à signer l'acte d'engagement avec le titulaire du marché, à savoir : SA PASSION FROID lot 11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire à signer les pièces du marché précité et tous les documents afférents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

La Secrétaire

Eliane COLETTA